

4.2 Objectifs du projet

Offrir au territoire un équipement polyvalent et modulable aux fonctions mixtes de congrès et d'expositions. Renforcer l'attractivité du Valenciennois et servir d'équipement support pour l'organisation d'événements permettant la promotion du territoire et ses savoir-faire : Organisation de congrès et de séminaires sur le ferroviaire, le numérique, la logistique, afin de promouvoir les industries et les services présents sur le territoire...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Idem 4.3.1

La surface utile créée sera d'environ 10.000 m². FIN PREVUE DES TRAVAUX : mai 2016.

En phase chantier, les travaux de viabilisation et de construction du futur centre des congrès et d'expositions seront phasés afin d'éviter au mieux toute co-activité dans le secteur. Ainsi, l'emprise du projet sera rendu accessible et viabilisée avant le démarrage des travaux du bâtiment. Seuls les travaux de finition des voiries seront réalisés pour la livraison de l'équipement et seront concomitants à la réalisation des abords du centre des congrès et expositions.

Ainsi, le survol par les grues de chantier ne concernera donc que des travaux propres à la construction du bâtiment.

Le site étant l'assiette d'une ancienne usine de production de tubes en acier, les études de pollution ont révélé la présence de substances dans le sol qu'il conviendra de confiner et/ou d'excaver pour élimination, afin de supprimer toute voie de transfert. Une étude a été réalisée en ce sens au sein de l'ensemble de la ZAC et une étude spécifique est en cours de réalisation afin d'établir un plan de gestion des terres polluées et de s'assurer à terme de la compatibilité du programme avec le sol. Des dispositifs constructifs seront mis en oeuvre pour participer à l'assainissement du site : vide sanitaire ventilé, confinement sous bâtiments et sous les espaces imperméabilisés (parking, parvis...).

Il sera procédé à l'élimination des terres ne pouvant être réutilisées sur le site (teneurs et/ou nature des polluants incompatibles avec le programme).

Du point de vue du calendrier, le démarrage effectif du chantier est prévu pour octobre 2014.

Le chantier du tramway à proximité sera achevé en décembre 2013, et celui de la Serre Numérique (équipement à 200m) sera achevé en mai 2014. Les autres chantiers au sein de la ZAC pouvant démarrer dans cet intervalle n'excéderont pas 3000 à 4000 m² de S.H.O.N, soit des nuisances complémentaires en terme d'approvisionnements et de circulations VL/PL très limitées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion du bâtiment sera confiée à un délégataire de service public, professionnel de l'exploitation, de l'animation et de la promotion de ce type d'équipement.

Le bâtiment pourra recevoir de manière concomitante des congrès et des expositions sur des thèmes variés (congrès des entreprises d'un secteur particulier, salon thématique (mariage, arts, habitat, etc...) et de manière très ponctuelle des spectacles de musique mais dans un espace restreint, défini au coeur du projet afin d'atténuer les nuisances acoustiques. En effet, le bâtiment sera composé de 3 halles juxtaposées et seule la halle centrale pourra recevoir ce type de spectacle, les 2 autres halles faisant office de "piège à sons".

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette du projet	2,3 ha
Surface utile du bâtiment	10.264 m ²
Espaces extérieurs	13.300 m ²
Surface utile bâtiment + espaces extérieurs	23.564 m ²
Hauteur maximal du projet	20 mètres au faîtage

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 50° 22' 30" 45N Lat. 3° 31' 19" 07

59410 ANZIN
Parc des Rives Créatives
Rue Jean Jaurès

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme des équipements publics de superstructures de la ZAC du Parc des Rives de l'Escaut à Anzin, approuvé par délibération du bureau communautaire de Valenciennes Métropole le 24 septembre 2010, prévoit la construction d'un équipement public structurant au coeur du quartier.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain à bâtir libre d'occupation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 avril 2005 : zone UR, secteur URz
Schéma Directeur de l'arrondissement de Valenciennes approuvé le 13 décembre 2002 qui classe ce terrain en territoire de requalification urbaine.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune appartenant au Parc Naturel Scarpe Escaut.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé le 21 janvier 2008 pour le risque de mouvement de terrain (affaissement). L'emprise du projet n'est pas concernée par les risques de mouvement de terrain ou d'affaissement selon ce document: pas de carrières souterraines, de puits de mines, de risques d'inondations ou d'affaissements.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Rapport de synthèse des opérations de réhabilitation du 24 novembre 2011 -Diagnostic pollution approfondi et étude sur les potentialités d'implantation de logements le 14 juin 2007 -Plan de gestion et EQRS le 11 janvier 2013 par BURGEAP, sur l'ensemble de la ZAC. -Plan de gestion spécifique à l'emprise du projet, EQRS et étude de compatibilité du site avec le programme sont en cours de réalisation, conformément au texte du 28 février 2010 concernant les sites et sols pollués.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site n°10 de liste Bassin Minier Unesco : éléments liés à la fosse bleuse borne, situés à 1,5 Km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZAC est en train d'être équipée d'un dispositif de chauffage et de refroidissement assurés par une boucle géothermale utilisant l'eau de la nappe qui est ensuite réinjectée. En l'espèce, le projet bénéficiera de ce dispositif, qui a été soumis à régularisation auprès de la police de l'eau en date du 18 octobre 2011.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les spectacles musicaux qui seront ponctuels, auront lieu dans la halle centrale afin que les 2 autres halles situées de part et d'autre jouent le rôle de "piège à sons". Outre le caractère exceptionnel des événements musicaux, il faut noter que d'un point de vue topographique le projet se situe en contrebas des habitations existantes situées à plus de 500m, de l'autre côté de talus d'environ 8m de haut qui séparent le site du projet et l'urbanisation existante. De l'autre côté, le site du projet est bordé par l'Escaut et une voie ferrée.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éventuels déchets de terrassements seront gérés dans le cadre du plan de gestion qui est en train d'être défini, par confinement et/ou élimination des matières dangereuses dans des filières agréées. Une Charte chantier vert et cible n°3 du profil environnemental retenu, classé très performant.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera mis en valeur par la construction d'un équipement neuf, à l'architecture contemporaine en résonance avec le passé, au lieu et place d'une aciérie dont les bâtiments industriels couvraient 80% de l'emprise de la ZAC, soit environ 26ha.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur environnant n'est pas bouleversé par ce projet puisqu'il se situe au sein de la ZAC du Parc des Rives de l'Escaut qui prévoit au global la construction d'environ 100.000 m ² de S.H.O.N qui comprennent ledit projet. Les déplacements ont également été étudiés : la zone est desservie par le tramway à moins de 500m, la gare SNCF se trouve à moins d'1 km du projet, un parking public aérien d'environ 170 places a été aménagé au sein de la ZAC, des stationnements de surface sont également prévus et le projet prévoit la réalisation d'environ 400 places de stationnement dédiés à l'équipement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble des bâtiments de la ZAC, comme le projet en question, sont obligés de recourir au dispositif géothermique afin de limiter les rejets de gaz à effets de serre et assurer l'emploi d'une énergie renouvelable.

Commodités de voisinage : Seul ce bâtiment accueillera de manière exceptionnelle des événements.

Pollution : Les travaux de construction ou d'aménagement de voiries et d'espaces publics sur ce site participent de son assainissement en proposant une gestion de terres polluées et en éliminant toute voie de transfert des polluants vers les occupants du site;

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet figure au sein d'un programme global de travaux de construction de 100.000 m² de S.H.O.N sur 26 ha de friche situés en milieu urbain, qui comprend la construction d'un équipement d'intérêt communautaire, et qui a par conséquent déjà été assujéti à étude d'impact. A ce titre, et lors des aménagements et des autres projets de construction au sein de la ZAC, les problématiques de stationnements, de flux, de déplacements, de nuisances sonores, de pollution, ont tous fait l'objet d'études approfondies, visées par les services de la DREAL ou par les autres services compétents de la DDTM ou MISE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>annexe 2b (plan de situation schématique) : complète annexe 2</p> <p>annexe 3b (plan de repérage des prises de vue) : complète l'annexe 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - extrait du règlement de la zone UR du PLU d'ANZIN, zone applicable au projet - PPRMT - plan de prévention des risques de mouvements de terrain : rubrique 5.2 enjeux environnementaux - Rapport de synthèse des opérations de réhabilitation du site par Val'etude, 2011 : rubrique 5.2 enjeux environnementaux - Avis de l'autorité environnementale en date du 12 mai 2010, portant sur l'étude d'impact de la ZAC datée de mars 2010 - Diagnostic approfondi BURGEAP et étude de faisabilité implantation de logements au sein de la ZAC - Étude d'impact ZAC Parc des Rives de l'Escaut mars 2010 - Accord de la Police de l'Eau en date du 18 octobre 2011 portant sur le dispositif géothermal - Accord de la Police de l'Eau en date du

9. Engagement et signature

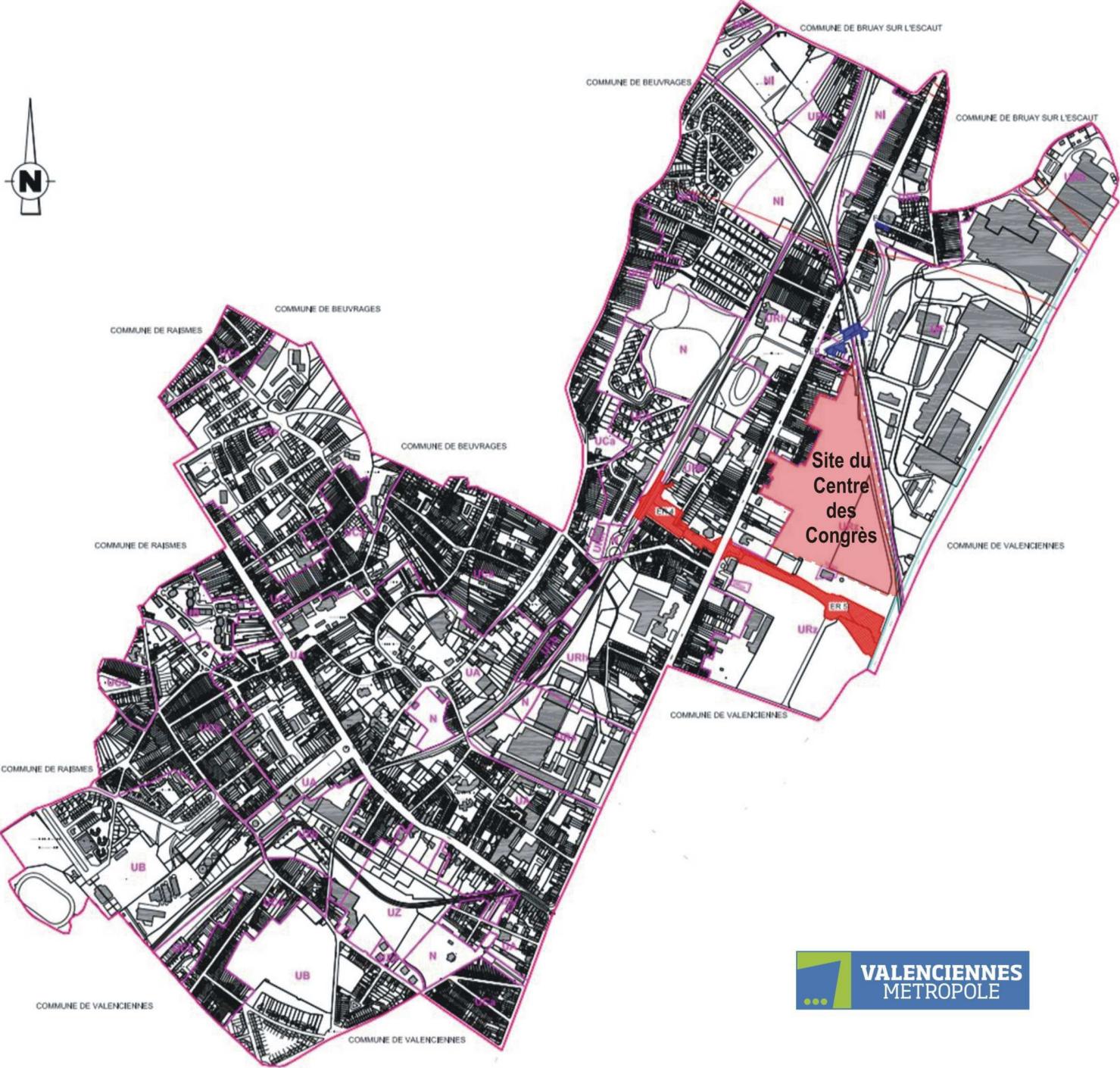
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à VALENCIENNES le, 22 juillet 2013

Signature

Présidente,
Présidente déléguée,
aux Ressources Humaines,
de l'Administration Publique,
Valenciennes Métropole
Stéphanie STIEVENART

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



ANNEXE 3 - ZONE D'IMPLANTATION



Serre numérique

Vue 1



Château d'eau et Centrale électrique désaffectés

Vue 2



Pont ferroviaire

Vue 3



L'Escaut

Vue 4



Panorama du site

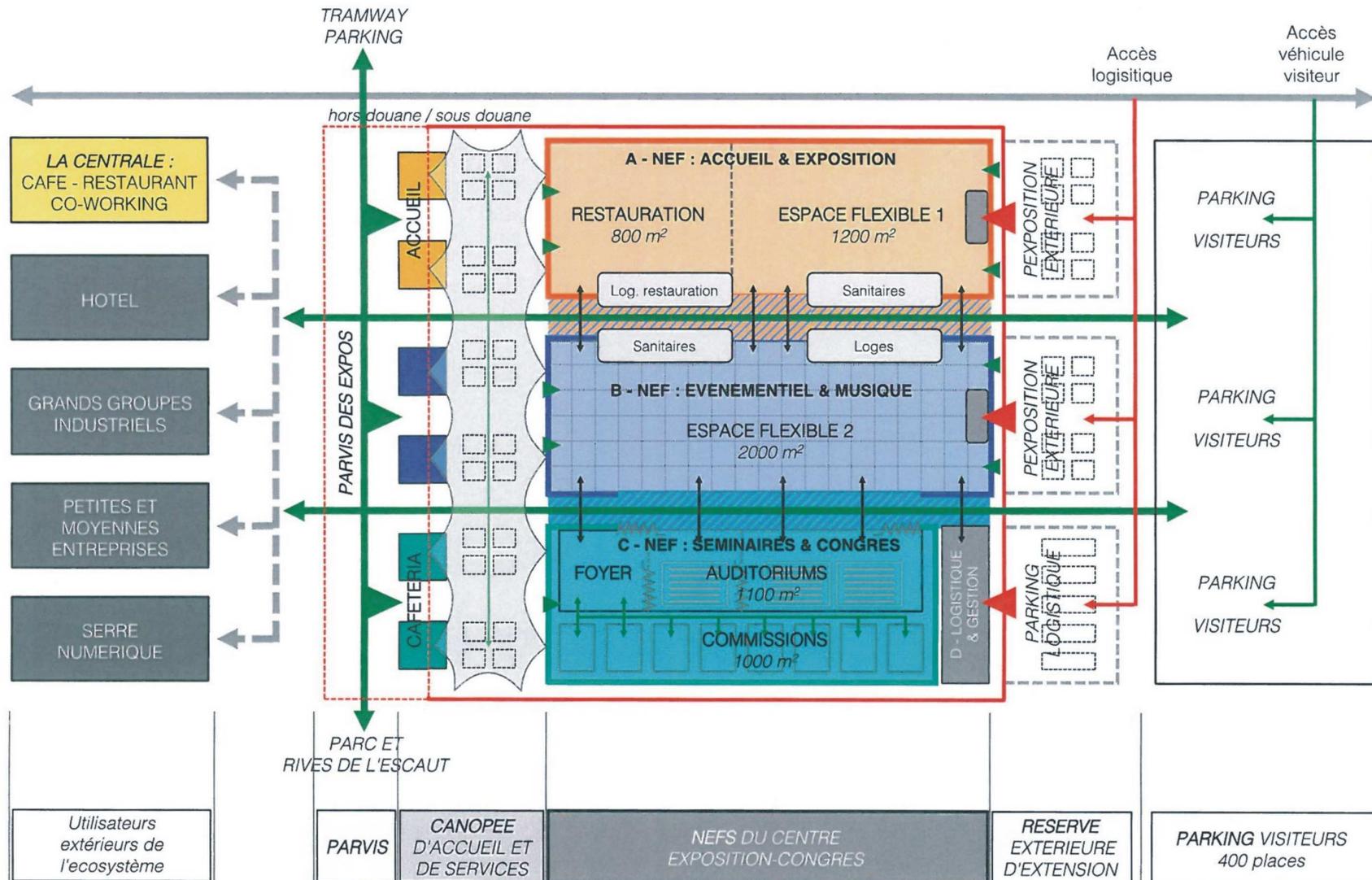
Vue 5

ANNEXE 3b - PLAN DE REPÉRAGE DES PRISES DE VUE



Plan Masse

ANNEXE 4 - PLAN DU PROJET





1/5000e

ANNEXE 5 - plan des abords du projet

— 100 m